



## Démission d un cdi quelles sont mes indemnité?

Par **canal**, le **15/04/2013** à **16:21**

Bonjour,

je viens de démissionner de mon poste d ouvrier agricole niveau3 échelon1 en cdi et je souhaiterai connaitre ce que comprend le soldes de tout compte versé par mon employeur ? j ai entendu parlé de prime d ancienneté peut on y prétendre meme en cas de démission ? j occupe ce poste depuis 1999 et démissionne pour un poste mieux rémunéré ! Dans l attente d une réponse de votre part,veuillez agréer mes salutations distinguées .

Par **janus2fr**, le **15/04/2013** à **16:59**

Bonjour,

La prime d'ancienneté est une prime prévue par certaines conventions collectives, versée chaque mois avec le salaire. Il n'y a donc aucun rapport avec un solde de tout compte suite à démission.